

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILAIRE DE DORSET

Procès-verbal d'une **SÉANCE ORDINAIRE** ayant eu lieu **MARDI, LE 8 OCTOBRE 2024, À 19H00**, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Michel Breton, maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Marcel Élément	Siège no 1
Lise Garant	Siège no 2
Michel Lindsay	Siège no 3
Lucas Létourneau	Siège no.5
Lucien Beaudry	Siège no 6

Tous formant le quorum.

Il y a 7 citoyens dans l'assistance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, M Michel Breton, souhaite la bienvenue au public.

**2. NOMINATION D'UN(e) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

07.10.24.259

***Il est proposé par Lucas Létourneau  
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

**QUE** Roch Grondin soit nommée secrétaire d'assemblée en l'absence de la direction générale.

**ADOPTÉE**

**3. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

07.10.24.260

***Il est proposé par Michel Lindsay  
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**4. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

**4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024**

07.10.24.261

***Il est proposé par Lucien Beaudry  
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

**5.1. Comptes payés et à payer**

Les comptes payés et à payer ayant été déposé au conseil tels que présentés dans le tableau suivant :

<b>Comptes à payer en octobre 2024</b>	<b>37 885,14 \$</b>
--	---------------------

07.10.24.262

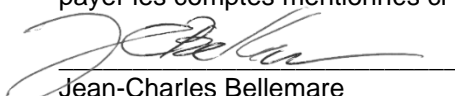
***Il est proposé par Marcel Élément  
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

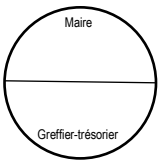
**QUE** les comptes payés soient acceptés tels que présentés.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné, Jean-Charles Bellemare, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

  
Jean-Charles Bellemare



Directeur général et greffier-trésorier par intérim

## 5.2 Nomination : maire suppléant

**CONSIDÉRANT QUE** M Michel Breton, conseiller municipal et maire suppléant a été élu maire à la dernière élection partielle ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité se doit d'avoir un.e maire.sse suppléant.e ;

07.10.24.263

***Il est proposé par Lucien Beaudry  
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

**QUE** les membres du conseil municipal nomment Marcel Élément à titre de maire suppléant pour le reste du mandat actuel, soit jusqu'au 2 novembre 2025.

**ADOPTÉE**

## 5.3 Retrait du vote par correspondance

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Dorset a adopté les résolutions 01.06.21.077 et 01.06.21.078 afin d'accorder le vote par correspondance aux électeurs et électrices inscrit sur la liste électorale de la municipalité, étant donné les circonstances entourant la pandémie de COVID-19 qui sévissait alors ;

**CONSIDÉRANT QUE** en vertu des articles 582.1 et 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une municipalité peut se prévaloir de la possibilité d'offrir le vote par correspondance pourvu qu'une résolution en ce sens soit adoptée avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ;

**CONSIDÉRANT QUE** une élection générale doit se tenir le 2 novembre 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal de la municipalité considèrent, qu'en raison du petit nombre d'électeurs et des circonstances favorables, l'organisation du vote par correspondance serait trop coûteuse pour le peu de demandes ;

07.10.24.264

***Il est proposé par Lucas Létourneau  
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

**QUE** les membres du conseil municipal abrogent les résolutions 01.06.21.077 et 01.06.21.078 et retirent l'option de vote par correspondances pour les prochaines élections municipales devant avoir lieu le 2 novembre 2025.

**ADOPTÉE**

## 5.4 Budget 2025 de la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud

07.10.24.265

***Il est proposé par Marcel Élément  
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

**QUE** les membres du conseil municipal adoptent le budget 2025 de la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, lequel se chiffre à 11 833 316,00 \$ et comporte une quote-part de 4 678,00 \$ pour la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset.

**ADOPTÉE**

## 5.5 Vacance au poste de conseiller numéro 4

**CONSIDÉRANT** la vacance du siège de conseiller numéro 4 constatée séance tenante par le Conseil municipal;

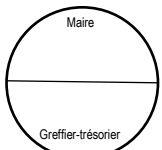
**CONSIDÉRANT QUE** la vacance est constatée plus de 12 mois avant la tenue de l'élection générale, rendant obligatoire la tenue d'une élection partielle en vertu de l'article 335 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

**CONSIDÉRANT QUE** moins de 30 jours séparent cette constatation de la date à partir de laquelle la Municipalité serait exemptée de procéder à l'élection partielle (2 novembre 2024);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset a dû organiser deux élections partielles au cours du présent mandat;

**CONSIDÉRANT QUE** ces deux élections se sont conclues par acclamation, étant donné qu'une seule candidature a été déposée à chacune d'elles;

**CONSIDÉRANT QUE** la procédure de l'une de ces élections partielles a dû être reprise en l'absence de candidatures au terme de la période de dépôt prévue à cette fin;



07.10.24.266

En conséquence,

**Il est proposé par Lise Garant  
Et résolu à l'unanimité des élus présents**

**DE** demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de reporter l'élection partielle du siège numéro 4 à l'élection générale du 2 novembre 2025.

**ADOPTÉE**

**5.6 Renouvellement du contrat de service de représentation devant la cour municipale de la Ville de Saint-Georges : 2025**

07.10.24.267

**Il est proposé par Lucien Beaudry  
Et résolu à l'unanimité des élus présents**

**QUE** les membres du conseil municipal renouvellent le contrat de représentation devant la cour municipale de la Ville de Saint-Georges à la firme Morency, pour l'année 2025, selon la proposition ci-jointe.

**ADOPTÉE**

**5.7 Renouvellement du contrat de services juridiques : 2025**

07.10.24.268

**Il est proposé par Lise Garant  
Et résolu à l'unanimité des élus présents**

**QUE** les membres du conseil municipal renouvellent le contrat de représentation devant la cour municipale de la Ville de Saint-Georges à la firme Morency, pour l'année 2025, selon la proposition ci-jointe.

**ADOPTÉE**

**5.8 Dépôt des états financiers comparatifs**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 176.4, le greffier-trésorier doit déposer deux états comparatifs lors d'une séance ordinaire tenue au moins 4 semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté ;

**CONSIDÉRANT QUE** étant donné les circonstances entourant les ressources humaines de la municipalité, un dépôt à cette séance est souhaitable pour permettre aux membres du conseil de prendre connaissance de la situation financière de la municipalité et se pencher sur une planification financière adéquate pour 2025 ;

07.10.24.269

**Il est proposé par Marcel Élément  
Et résolu à l'unanimité des élus présents**

**QUE** les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt des deux états financiers comparatifs pour l'année 2024.

**ADOPTÉE**

**6. TRAVAUX PUBLICS**

*Aucun sujet n'est abordé*

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1. Suivi : Service incendie**

*Le sujet est reporté à la prochaine séance.*

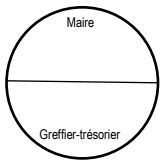
**8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**8.1 Commandite : Transport Saint-Martin**

*Le sujet est reporté à la prochaine séance.*

**9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

*Le sujet est reporté à la prochaine séance.*



## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire, M Michel Breton, invite la population à poser une question à l'assemblée. Cette période de questions porte uniquement sur les sujets à l'ordre du jour.

<b>Nom du/de la citoyenne</b>	<b>Sujet abordé</b>
Mélanie Fortin	Service de premiers répondants
Ginette Lindsay	Eau potable dans l'édifice municipale

## **11. CORRESPONDANCES**

*Aucun suivi n'est demandé au sujet des correspondances reçues le mois dernier.*

## **12. VARIA**

*Aucun sujet n'est abordé.*

## **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé

***Il est proposé par Lise Garant  
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

**QUE** la séance soit levée.

**ADOPTÉE**

Il est 19:45

---

Michel Breton  
Pro-maire

07.10.24.270